



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) – Médiation Sociale et Prévention Spécialisée - Avenant n°1 à la CPOM 2024/2026 - Subvention 2026

La médiation sociale

Dijon Métropole organise une offre de service en matière de médiation sociale prioritairement sur les territoires de la politique de la ville, mais aussi sur les secteurs en tension qui le nécessiteraient.

Le pilotage et l'animation du dispositif de médiation ont été confiés à l'association Médiation Prévention Dijon Métropole (MPDM) qui met en œuvre sur le territoire métropolitain des actions de médiation sociale. Cette forme innovante d'intervention et de régulation sociale est déployée dans le respect de la charte de référence de la médiation sociale visée par le comité interministériel des villes en date du 1er octobre 2001.

La médiation sociale intervient dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits de voisinage et développe des actions liées à la veille sociale prioritairement sur les quartiers politique de la ville. Elle peut assurer une présence sur les autres territoires, dans la limite de 30 % de son activité, si des tensions se font sentir.

Pour répondre à ses objectifs, la médiation sociale déploie une présence humaine bienveillante et active, capable de retisser les liens entre les habitants, les institutions et les territoires. Par sa posture de neutralité, d'écoute et de proximité, le médiateur social agit comme un facilitateur du vivre-ensemble.

Le médiateur social intervient au plus près des réalités du quotidien, dans l'espace public, les transports en commun, l'habitat social ou les équipements collectifs pour restaurer la confiance, redonner de la lisibilité au droit commun et renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté.

Dans le cadre de la prévention de la gestion des conflits résidentiels (troubles du voisinage) et des conflits d'usage sur l'espace public, le nombre d'actions a augmenté de 9 % sur l'ensemble des territoires passant de 1521 à 1657 interventions entre 2024 et 2025. Cette augmentation est surtout liée aux sollicitations dans les nouveaux quartiers construits dans le cadre du renouvellement urbain.

Concernant la veille sociale, la présence quotidienne des médiateurs sociaux permet de créer un lien de confiance pour lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables (seniors, personnes en désocialisation). Les médiateurs tissent des liens entre les dispositifs de droit commun et la personne accompagnée puis reste un fil rouge social de proximité pour l'habitant. En 2025 les repérages et les accompagnements ont augmenté de 10,7 % avec 1004 interventions.

Afin d'améliorer davantage ses réponses, le service de médiation sociale s'est doté d'un utilitaire de « médiation nomade » qui propose aux habitants un espace de socialisation autour d'un café ou d'un thé. Des partenaires associatifs et institutionnels (Infodroits, Territoire Zéro Non Recours, CREATIV, Points d'Accès aux Droits, structures de quartier...) y organisent des permanences éphémères. Cette année, l'association estime que 4 000 à 5 000 contacts ont été pris par ce biais.

Enfin, la médiation sociale est aujourd'hui la pierre angulaire des actions collectives organisées dans les quartiers comme « les nettoyages de printemps », « vide ton balcon », « nettoyage citoyen », « guinguette en pied d'immeuble » .

La prévention spécialisée

Le transfert des compétences sociales départementales vers Dijon Métropole en 2020 la rend compétente pour construire et organiser des actions de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu qui résident dans les quartiers prioritaires.

L'association MPDM a été désignée pour mettre en œuvre ce dispositif et le rendre complémentaire à l'offre de médiation sociale en accord avec les maires des communes de Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny.

Inscrite dans la protection de l'enfance, elle a pour mission de prévenir et de réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes (9 à 15 ans) d'un territoire et de renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes.

La mission est assurée par des éducateurs et comprend un travail « d'accroche » puis d'accompagnement. Tout comme le médiateur qui pratique « l'aller-vers », l'éducateur développe un travail de rue « élargi » pour penser une présence sociale stratégique. Ainsi, les jeunes sont rencontrés sur l'espace public ou dans les tiers-lieux du territoire. Un travail sur la « rue numérique » est également réalisé pour capter les jeunes sur les réseaux sociaux. Un partenariat spécifique avec l'Éducation Nationale permet de repérer au plus tôt les premiers signaux de marginalisation des jeunes.

Les besoins des jeunes concernent souvent plusieurs domaines et nécessitent la mise en place d'un parcours accompagné (scolarité, santé, accès aux loisirs et au sport, insertion, formation mobilité, accès aux droits...). Les éducateurs de prévention veillent à impliquer les parents en leurs proposant un soutien parental pour qu'ils prennent conscience des ressources dont ils disposent.

A ce jour, 792 jeunes ont bénéficié et/ou sont accompagnés par les éducateurs de rue du service de prévention spécialisée. 65% des jeunes sont des garçons (moyenne d'âge 14.8 ans) et 35% des jeunes filles (moyenne d'âge 14.1 ans).

Un tiers de l'activité est orientée autour de la « scolarité ». En effet, la sécurisation du parcours scolaire est un aspect essentiel de la prévention du processus de marginalisation et/ou de glissement vers la délinquance.

Un conventionnement avec les collèges permet de travailler à la prévention des exclusions scolaires. Une cinquantaine de mesures de responsabilisation ont été effectuées, des stages de remobilisation proposés (200 heures d'immersions professionnelles ont été mises en place).

Sur les 792 jeunes connus du dispositif, 62 restent en rupture avec les dispositifs de formation et d'insertion.

Le service de prévention spécialisée a également déployé cette année le dispositif « chrysalide » visant à accompagner les mineures victimes des conduites pré-prostitutionnelles.

Dijon métropole a défini ses relations avec l'Association par la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens 2024/2026 (DM2023_12_027_A_20231221) jointe à la présente délibération. La ville de Dijon en est également signataire.

Le Conseil d'Administration de l'association, dont les représentants de Dijon métropole et de la ville de Dijon sont membres, a voté pour 2026 une augmentation de 4% du budget du service de médiation sociale.

Cette disposition entraîne la modification de la convention citée ci-dessus par l'avenant n°1, joint à la présente délibération. Celui-ci porte le soutien financier de Dijon Métropole à 228 800 € et à 125 840 € celui de la ville de Dijon.

Le montant de la subvention versée par Dijon métropole au titre de la prévention spécialisée reste inchangé, soit 280 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention conclue entre Dijon métropole, la Ville de Dijon et l'association MPDM pour 2026 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2026 de 228 800 € à l'association MPDM pour le financement du dispositif de médiation sociale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2026 de 280 000 € à l'association MPDM pour le financement du dispositif de prévention spécialisée ;
- **de prélever** ces sommes sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	